

Rappelons-nous un slogan de mai 1968 : **“il est interdit d’interdire”** et comparons-le à cette phrase qui scande régulièrement nos médias, depuis 2 ou 3 ans : **“Il faut restaurer l’autorité”** ; nous pouvons ainsi mesurer l’étendue du questionnement qui hante notre société, interroge les parents.

C’est un questionnement qui revient souvent dans les entretiens avec les parents ainsi que dans les groupes de parole de parents (entendants) d’enfants sourds que j’anime : comment nous situer en tant qu’éducateur entre une éducation qui contraint, soumet, inhibe et une éducation qui, sous le prétexte de ne pas entraver les capacités créatives de l’enfant engendre des “sauvageons” ne supportant plus aucune des contraintes sociales et d’apprentissages nécessaires à une scolarisation collective ?

**En quoi la surdité amplifie-t-elle ce questionnement ?**

Quels sont les différentes formes d’autorité et comment formes d’autorité au sein de la société et formes d’autorité dans la famille s’imbriquent-elles et s’influencent-elles réciproquement à travers les époques ?

Quels sont les nécessités psychologiques pour l’enfant de rencontrer des formes d’autorité ?

Quelles en sont les étapes et en quoi la surdité peut compliquer le franchissement de ces étapes ?

Mon propos n’est évidemment pas de répondre à ce questionnement mais d’apporter des éléments de

réflexions issus de lectures et de ma pratique afin d’aider chacun à mieux se positionner.

**Différentes figures d’autorité co-existent aujourd’hui tant sur un plan familial que social et prennent leur origine, au cours des siècles, dans une organisation sociétale particulière résumée succinctement.**

## La loi de l’ancêtre

L’homme préhistorique, en raison de sa faiblesse constitutionnelle, a dû, pour augmenter les chances de survie de l’espèce, s’allier avec ses congénères. Au cours du temps, en lien avec le développement de l’intelligence, des premiers outils, est venue la nécessité d’une organisation de la vie du groupe (par exemple qui protégeait les femmes et les enfants pendant que les chasseurs ravitaillaient la tribu en viande ?).

**L’autorité s’enracine donc dans une fonction de préservation et de protection de l’espèce et de l’individu.**

Est née la figure du chef, première forme d’autorité que l’on retrouve aujourd’hui dans certaines bandes comme la mafia, et qui caractérise aussi certains fonctionnements familiaux. L’autorité est absolue, basée pas ; il se prend ou exclut la personne en désaccord. Psycholog

Daniel Marcelli résume ce type de fonctionnement de groupe comme étant celui du clan.

**Les individus sont liés par un lien d'appartenance, sous le règne de la "loi de l'ancêtre".**

**La seule alternative possible est "de se soumettre ou de se démettre".**

**"La loi de l'ancêtre, c'est la loi du talion, et la menace celle de la rétorsion."**

## La loi du père

Progressivement, la volonté des hommes de s'assurer de l'origine de leur progéniture et l'interdit de l'inceste (que ce soit lié à une inscription phylogénétique de l'espèce comme le pense Boris Cyrulnik ou à une "stratégie" sociale favorisant, à travers l'échange des femmes, les échanges culturels et de biens, thèse défendue par Claude Lévy Strauss) instaurent le mariage et la famille comme pilier de la société.

Cette institution évolue et culmine au 19<sup>ème</sup> siècle. L'autorité fonctionne par délégation ; le père est le chef de famille, il représente la loi sociale à laquelle il est lui-même soumis et à laquelle se soumettent par son intermédiaire sa femme et ses enfants.

Toujours, d'après Daniel Marcelli, la famille nucléaire se définit par un lien d'alliance et fonctionne sous le règne de la loi du père. L'alternative possible consiste à obéir ou désobéir.

**"La loi du père s'exprime par l'autorité et la menace est celle de la faute et de la culpabilité".**

## La loi de l'ego

**L'organisation de la société continue d'évoluer.**

L'autorité absolue et incontestable de la royauté avait déjà cédé la place à une autorité relative puisque divisée entre plusieurs parties et contestable puisque soumise à une élection.

Les volontés égalitaristes, qui avaient présidé à l'élaboration des droits de l'homme, sont renforcées par les progrès techniques et scientifiques qui allègent la dimension physique des postes de travail et les tâches ménagères.

**Les femmes s'émancipent**, tant sur le plan du travail que sur le plan du couple, avec cette liberté nouvelle que permet la contraception. **Les relations hommes-femmes** et leurs positionnements respectifs évoluent.

La suprématie des intérêts de la collectivité face aux intérêts de l'individu (valeurs patriotiques, développement des idéologies communistes...) s'efface. L'accent est mis sur l'épanouissement de l'individu au détriment des valeurs collectives. Ce qui est important c'est le "moi" de l'individu, sa valorisation et son expansion, l'obtention du regard admiratif voire étonné de l'autre.

**L'ego prévaut sur le collectif.**

**Cette évolution sociétale modifie considérablement le visage de la famille et son processus de constitution.**

Le principe qui fonde aujourd'hui la naissance d'une famille n'est plus le désir de deux individus de s'allier dans un projet de vie avec mise en commun de biens et de compétences propres à chacun mais la naissance d'un enfant.

**Le lien de "filiation" est souvent prédominant par rapport au lien "d'alliance" dans le fonctionnement familial. Il place ainsi l'enfant en position de pouvoir et donc d'autorité puisque la constitution de la famille repose sur lui.**

Ce n'est plus le père qui reconnaît l'enfant mais l'enfant qui doit reconnaître chacun de ses deux parents et qui doit les reconnaître, au vue des valeurs sociales actuelles, comme "bons" ; les pleurs ou la colère d'un enfant que l'on contrarie, que l'on frustre, deviennent alors insupportables, témoins de l'incompétence des parents à rendre leur enfant heureux.

**Les rôles paternels et maternels ont tendance à se confondre, à tendre vers l'identique** (au grand dam d'Aldo Naouri dans son livre "Des pères et des mères").

Pour ces deux raisons, ce qui prévaut alors est une **double relation parent-enfant** (mère-enfant, père-enfant) et non plus une **relation triangulaire** ou chaque membre de la famille constitue un des sommets du triangle (père- mère- enfant).

De la famille nucléaire, nous passons au schéma des familles monoparentales, ce schéma pouvant s'appliquer aussi à des parents vivant sous le même toit.

D'après Daniel Marcelli, lorsque **le lien de filiation prédomine, les relations sont placées "sous la loi de l'ego" où chaque partenaire est placé devant l'exigence "plaire ou déplaire"**.

**La loi de l'ego s'exprime par la séduction, et la menace est celle de la disqualification/dévalorisation.**

On peut ainsi assister à une forme de **symétrisation des relations, avec recherche constante de l'assentiment de l'enfant comme principe éducatif** et non plus la prévalence de la décision de l'adulte sur les désirs de l'enfant : "L'enfant, chef de la famille".

Ces **types de fonctionnements familiaux** dont nous avons rapidement balayé l'apparition et l'évolution au cours des siècles et donc ces différentes formes d'autorité, **coexistent à la fois dans la société et dans les familles**. Mais aujourd'hui l'évolution sociale et familiale fait de la **prévalence du lien de filiation, une composante qui fragilise grandement le rapport d'autorité de l'adulte sur l'enfant**.

Mais l'autorité est-elle nécessaire à l'enfant ? Du point de vue de sa construction psychique, à quoi sert-elle ?

Tout être vivant est constitué d'un **ensemble de pulsions** dont la maturité permet d'assurer la **survie à la fois de l'individu et de l'espèce** et qui détermine des comportements : alimentaires, sexuels...

En psychanalyse, cette force pulsionnelle aveugle se nomme **libido**, sorte de torrent impétueux. **L'éducation** consiste à **endiguer** cette force vive selon des codes culturels qui permettent la **satisfaction des pulsions** selon un mode **socialement** admis, voire valorisé.

Il s'agit donc pour l'enfant d'**intérioriser** ces codes afin de contenir l'agressivité et de l'élaborer en des conduites acceptables, de différer la satisfaction des besoins, de supporter la frustration.

Françoise Dolto, dans "Psychanalyse et pédiatrie" prend l'image d'un poisson rouge dans un bocal, dans lequel on aurait disposé une vitre transparente. Le poisson se cogne un certain nombre de fois sur cette vitre avant de l'éviter systématiquement et de continuer à l'éviter en l'absence de cette vitre. Ainsi l'enfant, en bute avec des interdits, va les intérioriser, le but étant d'obtenir un certain **confort relationnel**.

Cette intériorisation aboutit à la **formation du Sur-Moi, siège de l'auto-observation, dépositaire de la conscience morale, porteur de l'idéal du moi**. Il s'agit de cette petite voix interne qui reproche, félicite, guide vers un projet, nous met par moment dans l'inconfort d'un véritable débat contradictoire, nous fournit des repères "du bien et du mal".

Le Sur-Moi n'atteint sa **configuration définitive** qu'à la fin de la puberté et prend ainsi sa consistance adulte, plus ou moins souple, plus ou moins tolérant. Le "bien-être psychique" de l'individu, intérieur et dans sa relation au monde, pourrait se définir comme un **équilibre toujours fluctuant** entre satisfactions immédiates et satisfactions différées (comme par exemple la satisfaction d'un travail mené à son terme).

Le Sur-Moi se constitue en plusieurs étapes par **identification** ayant pour support les **imagos parentaux, mais aussi d'autres personnes**. C'est pour cela qu'Aldo Naouri dit que la fonction paternelle, en tant qu'instance psychique représentant la loi, est "partiellement identifiable". Cela signifie que différentes personnes, différentes institutions (éducation, police, justice...) peuvent y jouer un rôle.

Le Sur-Moi est un héritage qui se transmet et se modifie de générations en générations, en termes de système de valeurs, de traditions et d'habitudes de vie. L'essentiel de cette transmission s'effectue de façon inconsciente et beaucoup plus à travers les actes, les silences, les non-dits, qu'à travers les mots.

L'enfant hérite donc du croisement des Sur-Moi de ses deux parents, avec cette part obscure qui fait que parfois, malgré la bonne volonté sincère des parents, quelque chose échappe et devient insupportable dans le comportement de l'enfant.

Cette **intériorisation** des codes culturels permettant d'endiguer cette force pulsionnelle vive s'effectue donc par **identification** c'est-à-dire par l'intermédiaire des personnes qui s'occupent de l'enfant. C'est dire combien le **lien d'amour, avec toutes ses composantes ambivalentes, entre parents et enfant** est important, comme un "liant" indispensable pour que l'enfant intègre au sens plein du terme les codes sociaux (et non pas comme des conduites "plaquées"). Cela suppose que l'**autorité parentale** s'exerce en alternant **preuve d'amour et punition** et que les exigences soient adaptées aux capacités de l'enfant.

Sinon, l'autorité devient terrorisme et l'éducation du dressage. Alice Miller décrit très bien dans "L'enfant sous terreur" les mécanismes et les dégâts d'une telle éducation, mais aussi comment l'adulte parent, infligeant une telle éducation, a été lui-même un enfant dont les aspects infantiles ont été niés, humiliés, méprisés.

## Comment s'opère cette intériorisation ?

Nous allons maintenant aborder la question des étapes de cette intériorisation, et revenir à un auteur déjà cité, Daniel Marcelli. Celui-ci parle d'intériorisation des conduites d'autorité aboutissant à des contenants d'autorité et distingue trois étapes.

Nous questionnerons chacune d'entre elles afin de réfléchir sur les conséquences de la surdité quant à la formation de ces contenants d'autorité et dans quelle mesure elle complexifie la "tâche de l'éducateur et celle de l'enfant".

■ La première pourrait s'appeler "**regards partagés et internalisations des conduites protectrices**" et se situe lorsque l'enfant a entre **10 et 18 mois**.

Il commence alors à marcher et explore à la fois ses capacités motrices et son environnement physique.

A cet âge, l'enfant qui part à la découverte du monde, se retourne et guette, dans le regard du parent la permission ou le refus d'avancer plus loin. L'intériorisation du regard approuvateur ou désapprouvateur permet à l'enfant d'intérioriser une forme de graduation de la dangerosité des situations et lui permet de la jauger en fonction de ses capacités.

Cette étape peut rencontrer des écueils ;

♦ Un **regard constamment réprobateur** ce qui traduit la difficulté de l'adulte à vivre la séparation. L'enfant reste "collé".

♦ Un **regard paradoxal** avec, par exemple, les sourcils froncés et un sourire qui se veut engageant, ce qui signe chez l'adulte un flou sur ce qui peut être dangereux ou un sentiment partagé de plaisir et de crainte face à la nouvelle autonomie de l'enfant ; cette incohérence peut entraîner une **inhibition** des conduites motrices et relationnelles.

♦ Une "**absence de regard**", ce qui est certainement le plus dommageable pour l'enfant, car il n'a comme autre ressource que de se créer ses propres

limites en **interpellant sans arrêt l'entourage autour de lui pour enfin en trouver**.

"**L'essentiel, à cette étape, est la cohérence d'un regard présent**".

**La surdité peut amplifier** chacun de ces écueils.

En premier lieu, parce que même s'il est question de regard, la voix accompagne et porte les actions et les interdits posés à l'enfant. Or, lorsque l'enfant sourd part explorer l'environnement, il ne peut plus recevoir la voix de l'adulte qui va l'interpeller à l'approche d'un danger (quel n'est pas le parent qui sprinte après l'enfant qui n'entend ni son prénom, ni le véhicule qui déboule inopinément...).

Cette **réalité physiologique** rend plus difficile l'évaluation de la **dangerosité** des situations et peut accentuer la **réprobation du regard**, ou favoriser une **attitude paradoxale**.

En second lieu, l'état traumatique lié à l'annonce du handicap peut subsister de façon plus ou moins intense et entraîner, malgré la bonne volonté des parents, une **forme d'absence**. **Le regard ne voit pas l'enfant**.

■ La deuxième étape se situe entre **18 et 36 mois**, pendant la **période de l'affirmation de l'enfant**.

Autrefois, l'attitude parentale consistait à s'opposer au non de l'enfant, de façon parfois tellement systématique que l'enfant en était inhibé.

Puis, et en réaction à cette éducation rigide, l'attitude éducative dominante a consisté à ne pas dire non au non de l'enfant.

Pourtant, **dire non au non de l'enfant** lui permet de **renoncer à la toute puissance** et ce renoncement, effectué à cet âge-là, lui épargne bien des souffrances et des désillusions qui, sinon, vont être le quotidien de son avenir. Renoncer à la toute puissance permet aussi la **reconnaissance de l'autre, d'un alter ego**.

L'essentiel est la **cohérence du non**, un non aléatoire ou paradoxal ne permet pas de structurer des repères fiables.

Il s'agit souvent d'une période assez éprouvante pour les parents où l'enfant sollicite présence et vigilance. Les progrès linguistiques de l'enfant facilitent l'énoncé et l'explicitation des interdits et "compensent" par le plaisir qu'ils procurent dans la relation parent-enfant les petits aléas de cette période.

Avec la surdité, par le **frein linguistique** qu'elle implique, la traversée de cette période est non seulement épuisante mais ingrate car les progrès dans le langage sont lents.

La difficulté est double : l'enfant peut ne pas comprendre le lexique qui permet de nuancer une situation de frustration ("tout à l'heure", "après", "demain"...). La **frustration de l'enfant** est plus intense et peut déclencher des colères importantes que l'absence de mots ne permet ni d'accompagner, ni d'apaiser.

Et cela active la **frustration du parent** qui ne peut se faire comprendre de son enfant ou qui, dans d'autres situations, ne peut comprendre ce qu'il souhaite (d'où l'importance, à cette étape-là, de la communication non verbale ; signes, mimiques, mimes, dessins... quelque soit la modalité de communication choisie).

Ces situations d'incompréhension réveillent la culpabilité du parent, d'autant plus sournoisement qu'elle est inconsciente. Ce malaise se traduit par des hésitations, des retours en arrière quant aux règles à tenir, un **"non flou" qui gêne la structuration de repères fiables**.

■ La troisième étape concerne l'**étape Oedipienne, entre 3 et 5 ans**.

En résumé l'enfant prend conscience qu'il n'est pas le centre du monde : ses parents ont des désirs qui ne le concernent pas (investissement professionnel, amical) et ils éprouvent des désirs et des sentiments l'un envers l'autre. Il prend aussi conscience de la différence des sexes, élabore des théories sur la présence et l'absence de pénis (aurait-elle valeur de punition?), s'interroge sur la conception des bébés.

C'est le moment où l'enfant peut mettre au point, de façon inconsciente bien sûr, des tas de stratégies pour entraver la relation du couple (l'enfant ne veut pas dormir seul, il s'arrange pour toujours interrompre la conversation de ses parents...).

Les émois affectifs de l'enfant envers ses deux parents sont intenses et ambivalents, éprouvant à la fois amour, dépit de voir le parent de sexe opposé lui préférer son conjoint, haine et jalousie pour le parent de même sexe. L'enfant est malheureux de se sentir trop "petit" pour rivaliser avec un parent qui lui apparaît comme paré de "démrivg de "demrivg de rivaliser aaois

façon 2xe. L'enfant est miuple psychr une situadormiri apinl -rçue "demrdon T(érer s frustrenfantr le pn(l'ieuTcé

n'existait pas". Pour se protéger de cette angoisse, il se réfugie dans la toute-puissance, système régressif de défense.

■ En second lieu, parce que l'acceptation de sa place d'enfant repose sur l'espoir qu'un jour les choses seront différentes. Mais serai-je encore sourd, lorsque je serai grand, puisque papa ou maman ne l'est pas ?

**Mais alors, puisque la surdit  m'est annonc e comme quelque chose d'irr ductible, pourrai-je devenir un papa ou une maman ?**

C'est l  o  la rencontre avec des sourds adolescents et adultes permet un support identificatoire et la certitude qu' tre sourd n'emp che pas de devenir adulte.

L  encore, et cette fois-ci par d faut de perspective, l'enfant peut r gresser vers une position de toute puissance avec une impossibilit  d'accepter les contraintes et les r gles n cessaires   la scolarisation et aux apprentissages.

**L'internalisation de ses trois contenants d'autorit  permet   l'enfant, en toute s curit  affective, d'attendre des jours meilleurs, l' ge o  il aura la capacit  d' tre un adulte.**

## Conclusion

La n cessit  pour l'enfant sourd de rencontrer   des moments de sa construction psychique diff rents visages de l'autorit  reste d'actualit . L'en exempter le prive de cette condition humaine qui est l'assujettissement   un certain nombre de r gles,   une loi qui rend possible la vie ensemble. Cela le "sur handicape" sur le plan social.

Pour tout enfant, diff rer les satisfactions imm diates, supporter les frustrations, accepter d'occuper une place d'enfant au sein de la famille et attendre d' tre grand en r alisant un certain nombre d'apprentissages, n'est pas ais . Et pour tout parent, l'exercice de l'autorit  interroge son propre rapport   la loi, et donc   ses parents,   sa propre  ducation avec cette part d'ombre qui habite toute famille.

La relation d'amour avec tous ses aspects ambivalents qui lie parent et enfant est l'ingr dient indispensable pour l'assimilation des interdits.

La surdit , parce qu'elle touche   la communication et fragilise les parents en bousculant leurs rep res  ducatifs, complique l'exercice de la relation d'autorit . Elle en complique aussi l'internalisation par l'enfant de par les interrogations suppl mentaires qu'elle apporte.

Ces interrogations sont r actualis es au moment de l'adolescence ou le devenir adulte s'effectue par une "re visitation" des imagos parentaux avec entre autre, un questionnement des limites pos es se superposant   la surdit , avant de se les approprier comme siennes. Un m lange de r bellion, de col re et d' l ments d pressifs  mergent   nouveau pr c dant un d tachement progressif de la cellule familiale vers des projets professionnels et des choix amoureux.

Winnicott consid rait la p riode adolescente comme une sorte de deuxi me chance donn e   l'enfant pour r -interroger ce qui  tait rest  fragile ou en suspens lors de la petite enfance... Une deuxi me chance donn e aussi aux parents ou   d'autres adultes plac s en position d' ducateurs de fournir d'autres r ponses. ◆

*Florence Seignobos, psychologue psychoth rapeute, Surg res, Charente- Maritime*

*Cet article est issu d'une conf rence -d bat   destination des parents lors du stage d' t  LPC de juillet 2005. Il est publi  conjointement par l'Acfos et l'ALPC.*

## Bibliographie

Fran oise Dolto, Psychanalyse et p diatrie, Edition du Seuil, 1971.

Daniel Marcelli, L'enfant, chef de la famille - l'autorit  de l'infantile, Albin Michel, 2003.

Alice Miller, L'Enfant sous terre. L'ignorance de l'adulte et son prix, Paris, Aubier, 1986.

Aldo Naouri, Les p res et les m res, Odile Jacob, 2004.